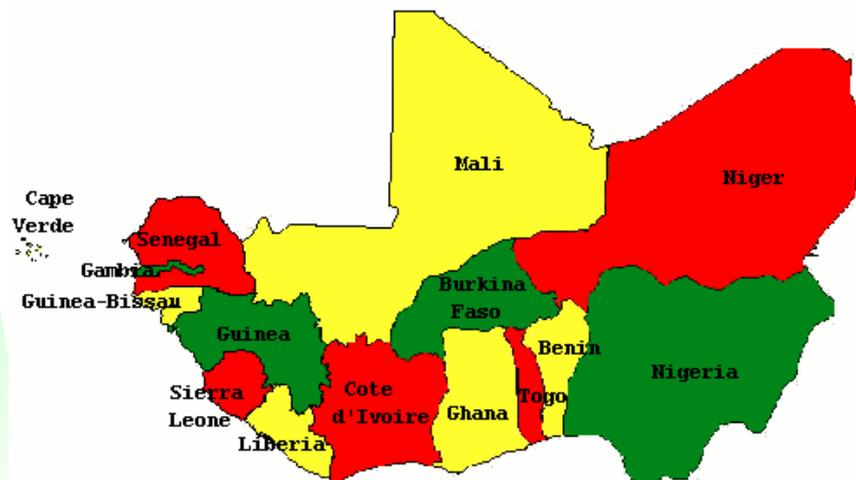




STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

RENFORCER ET INSTITUTIONNALISER AU NIVEAU REGIONAL ET NATIONAL DES PAYS DE LA CEDEAO



Amélioration de la statistique de l'environnement

- Afin d'améliorer les aspects de collecte de données des statistiques d'environnement, il sera d'importance essentielle pour avoir une collaboration étroite avec tous les organismes aussi bien gouvernementaux qu'au niveau international, ainsi que l'appui d'UNSD/UNEP pour développer un cadre de collecter, d'analyser et de rapporter des statistiques d'environnement. Cette recommandation peut être sous la forme qui suit :

Amélioration ...

À court terme :

- Établissement d'une unité responsable du développement et de la coordination des statistiques d'environnement avec des termes de référence clairement définis.
- Mettre à disposition des moyens financiers et ressources humaines des activités statistiques de collecte et compilation des données environnementales
- Établir une coopération entre les organisations gouvernementales impliquées dans la collecte des données environnementales

Amélioration ...

- Formation de statisticiens et des dirigeants environnementaux dans la collection de statistiques d'environnement
- Établissement d'une base de données sur des statistiques de l'environnement
- Améliorer l'accessibilité des données disponibles et élaborer un concept sur la façon de rassembler et compiler les données
- Établir un programme de statistiques de l'environnement incluant la fixation des priorités
- Publication du premier compandium de la CEDEAO

À moyen terme :

- Développer une base de données sur l'environnement sur la base des données disponibles
- Documenter et rendre conforme aux normes internationales la méthodologie de collecte et compilation des données
- Création de site web au niveau de la CEDEAO avec des portails nationaux
- Développement, implémentation et maintenance d'un système d'information et de suivi de la statistique de l'environnement sur Internet

Résumé Sommaire

SUR LE

PROCESSUS DE MISE EN
PLACE DU DISPOSITIF DE
PRODUCTION DES
STATISTIQUES DE
L'ENVIRONNEMENT
DANS LA REGION DE LA
CEDEAO



Les statistiques de l'environnement des pays de la CEDEAO, relèvent de plusieurs structures très souvent dispersées ; chacune d'elle collecte traite et gère ses informations de statistiques de l'environnement de façon isolée. Ainsi pour une bonne gestion de ces données au niveau national et régional, un dispositif de production des statistiques de l'environnement (DPSE) doit être mis en place dans chacun des pays membre de la CEDEAO.



Pour la mise en place du DPSE dans les pays membre de la CEDEAO, il est impératif d'identifier les structures qui s'occupent des questions de l'environnement

1. LES STRUCTURES

1.1

Service de statistique de la CEDEAO

Le service de statistique de la CEDEAO sera chargé notamment de la coordination des travaux des services officiels des statistiques de l'environnement responsables de la collecte des données sectorielles. Pour accomplir cette mission, des relations seront établies entre le service de statistique de l'environnement de la CEDEAO et les autres services officiels des statistiques environnementales des pays membres. Le service de statistiques de l'environnement de la CEDEAO jouera le rôle de collecteur, centra liseur et diffuseur principal des statistiques environnementales de différents services officiels des pays.

1.2 Service officiel de statistique dans chacun des pays de la CEDEAO

Dans chacun des pays membres de la CEDEAO, le système statistique sera articulé autour du service officiel de la statistique de l'environnement qui sera chargé notamment de la coordination de travaux des différents organismes publics et parapublics responsables de la collecte des données.

1.3. Identification de structures

Les structures seront regroupées selon leurs relations avec le service officiel des statistiques de l'environnement du pays ou selon leur action dans le domaine environnemental. Certaines enquêtes réalisées par le service de statistique officiel et celles des sectorielles peuvent être considérées comme des sources potentielles de statistiques sur l'environnement. Il convient d'observer que les organismes considérés comme producteurs sont également des utilisateurs des statistiques environnementales ; c'est le cas également des organismes internationaux et des Ambassades.

• **Les structures partenaires** : Les structures partenaires sont celles qui sont appelées à fournir ou à échanger des données avec le service de la statistique de l'environnement du pays. En effet, le service de la statistique en tant que structure nationale de centralisation et d'élaboration des statistiques doit apporter l'assistance nécessaire aux dites structures à travers une collaboration adéquate dans les méthodes de production des statistiques. En retour, les structures partenaires mettent à la disposition du service de la statistique toutes les informations utiles dont il a besoin.

- Mais il peut arriver que certaines structures partenaires détiennent des statistiques élaborées parfois pour leur utilisation interne. Ces statistiques qui ont trait au suivi et à la gestion de leur activité, sont établies selon un canevas standard et font l'objet de rapport mensuel d'activité. À ce niveau, il est opportun pour le service officiel de la statistique d'apporter également son assistance. En retour, ses besoins seront intégrés dans le canevas habituel, afin que les statistiques d'utilisation publique soient élaborées avec les mêmes priorités que les statistiques internes.

- **Les structures utilisatrices** : Les structures, sont celles qui font usage des statistiques de l'environnement pour répondre à des besoins de recherche d'informations en vue de prendre des décisions ou de préparer des communications.



Le service des statistiques de l'environnement officiel doit se rapprocher des structures utilisatrices pour s'acquérir de leurs besoins, afin d'en tenir compte dans ses objectifs. À ce titre, des prospectus relatifs aux statistiques de l'environnement, peuvent faire l'objet d'élaboration et de distribution aux dites structures. Ces dernières peuvent également s'abonner auprès du service compétent du service de statistique officiel pour recevoir constamment et périodiquement toutes les statistiques mises en diffusion.

2. DEFINITION DU MECANISME DE FONCTIONNEMENT DU DPSE

- 2.1. Définition
- Le DPSE est en faite un système d'information qui est un ensemble de données, équipements, de ressources humaines et de procédures organisées de façon à satisfaire les besoins en information, d'un groupe d'utilisateurs clairement identifié, selon les besoins pour lesquels le système est spécifiquement conçu. Un système d'information n'est ni un logiciel ni une base données, mais l'ensemble d'une structure de ressources de nature variée qui concoure à atteindre un ensemble d'objectifs précis.

2.2. Fonctionnement

- Le service de statistique de l'environnement de la CEDEAO coordonnera les INS des pays membres. L'INS animera le dispositif en équipe avec les structures utilisatrices et productrices de l'information environnementale. La relation est à deux niveaux : la relation de partenariat et la relation de collaboration.

■

- **Relation de collaboration** : L'INS va collaborer avec les structures de recherche, les ONG, les organismes nationaux et l'administration. Ces structures seront chargées d'exprimer les besoins et de fournir également l'information brute de leur domaine d'intervention. À cet effet, il sera désigné dans chacune des structures concernées, un représentant chargé de coordonner les activités avec l'INS. Cette procédure permettra d'assurer la régularité de la transmission des données.

-

- Il est souhaitable d'organiser dans chacun des pays membres de la CEDEAO un séminaire sur la mise en place du dispositif de production de statistique de l'environnement. Les séminaristes auront à examiner également les points suivants : le problème des statistiques de l'environnement en général ;
- les préoccupations environnementales dudit pays ;
- la définition d'un programme national des statistiques environnementales dudit pays

- Au cours de ce séminaire, tous les partenaires identifiés vont se rencontrer pour discuter des modalités de collaboration. Chaque structure invitée fera une présentation méthodologique des statistiques dont elle dispose. Ceux-ci seront discutés, critiqués et amendés. Cette discussion permettra de connaître à fond les méthodologies utilisées par chaque structure et d'apporter les correctifs qui s'imposent pour garantir la fiabilité des informations. Pour consolider la collaboration, il sera désigné dans chacune des structures concernées, un représentant chargé de coordonner les actions avec le service officiel des

- statistiques de l'environnement. Ce représentant sera chargé d'assurer la régularité de la transmission des données. À ce titre, il doit avoir le profil d'une personne ressource clé (directeur, sous directeur ou chef de service), disponible et susceptible d'apporter des réponses claires et précises aux préoccupations du service officiel des statistiques de l'environnement.

- Ce séminaire doit être initié par le service officiel de statistique de l'environnement et le service de statistique de l'environnement de la CEDEAO et doit être assisté par des experts des Nations Unies. L'organisation de ce séminaire doit être financée conjointement par le service de statistique officiel du pays et le service de statistique de la CEDEAO.

- Les travaux du séminaire mettront en place :
- **Une commission consultative spécialisée** qui sera composée de personnalité appartenant à des organismes privés ou publics jouant un rôle important dans la production et l'utilisation de l'information sur les statistiques environnementales. La rencontre de la commission consultative s'effectuera deux fois dans l'année.

- Les membres de la commission consultative animeront le DPSE. L'INS organisera des séminaires et des réunions pour créer un cadre de concertation de tous les animateurs du DPSE concernant les principaux travaux suivants :
 - ↳ Adoption d'une méthodologie commune de production des statistiques en vue de garantir la fiabilité des informations
 - ↳ Adoption des rapports et des publications par l'ensemble des animateurs du système d'information environnemental
- - élaboration du nouveau programme de production des statistiques.

■

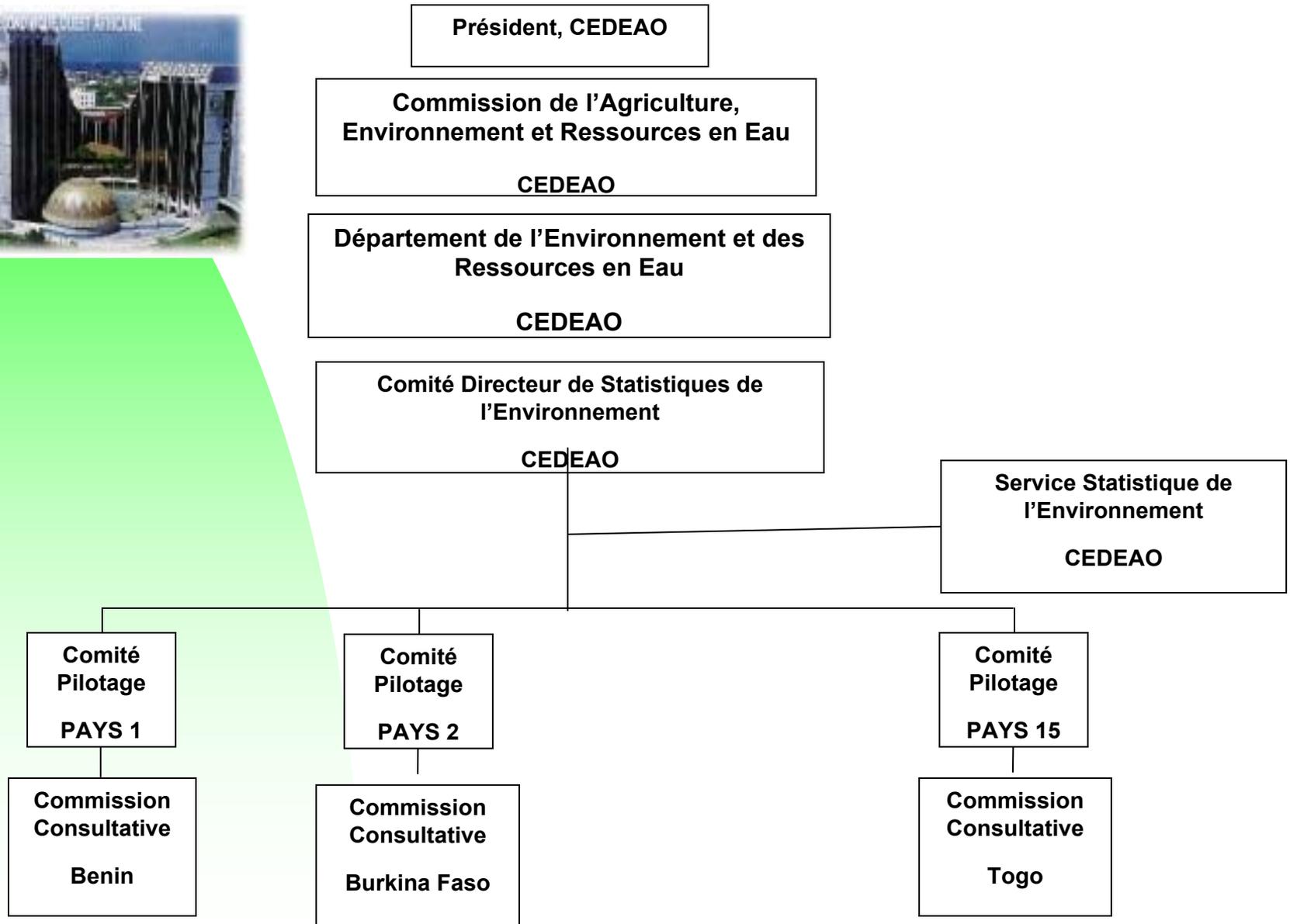
- **Un comité de pilotage** sera composé :
 - ☞ D'un rapporteur (direction de l'environnement)
 - ☞ D'un secrétariat (service officiel des statistiques de l'environnement)
 - ☞ Six ou sept membres (constitué d'une institution internationale, de deux centres de recherche, d'une société d'état, d'un centre de télédétection, de deux ou trois ministères d'état)
- Les rencontres s'effectueront quatre fois dans l'année.

- **Un comité directeur** qui aura pour mission de coordonner les activités du comité de pilotage. Le siège de ce comité sera à Abuja et les rencontres s'effectueront deux fois dans l'année. Il sera composé :

- ↳ D'un secrétariat (service de statistique de l'environnement de la CEDEAO)
- ↳ D'un (ou des) représentant des services officiels de statistiques de l'environnement des pays membres de la CEDEAO.



Organigramme





Merci

Pour votre attention !

Organigramme

